

REGLEMENT DU TRIATHLON INTERNATIONAL DU LAC D'ANNECY



Article 1 : Le Triathlon d'Annecy

Le Triathlon du lac d'Annecy est organisé par les Hydrocyclopedes, club affilié à la Fédération Française de Triathlon. Le Triathlon International du Lac d'Annecy n'étant en revanche lui pas affilié à cette fédération, les concurrents sont donc soumis au règlement spécifique du Triathlon d'Annecy (ci-dessous) et non pas à la réglementation générale FFTri.

Triathlon distance M : 1 500m de natation, 40km de vélo et 10km de course à pied.

Triathlon individuel ou en relais.

Règlement particulier aux Relais :

Pour la participation en relais, il faut au moins 2 relayeurs différents dans la même équipe.

Article 2 : Accessibilité des épreuves

Le triathlon d'Annecy en individuel ou en relais est accessible aux catégories Junior (1999 à 2000), Senior (1979 à 1998) et Vétéran (1919 à 1978).

La partie natation du relais est accessible au Cadets (2001 à 2002) avec un sur-classement justifié par une autorisation parentale à présenter lors du retrait des dossards.

Article 3 : Horaires

Samedi 23 juin 2018 :

14h30 : Animathlon

15h30 - 18h30 : Retrait des dossards sur l'esplanade du Pâquier

Dimanche 24 juin 2018 :

7h00 - 9h30 : Retrait des dossards sur l'esplanade du Pâquier

8h - 9h30 : Entrée du matériel dans l'aire de transition

9h00 : Briefing de l'organisation et de l'arbitre principal dans l'aire de transition/car podium

9h30 : Fermeture de l'aire de transition

9h50 : Départ handisport

10h00 : Départ hommes et femmes séparé d'une ligne d'eau

10h10 : Départ relais

Ouverture du parc 5min après l'arrivée du dernier vélo dans l'aire de transition

14h30 : Remise des prix

Article 4 : Règles de course

Général :

Présentation d'une **pièce d'identité au nom de l'athlète** lors du retrait des dossards.

Le triathlon est sous le contrôle des commissaires de course désignés par l'organisation.

L'ordre des épreuves enchaînées sont : **natation, vélo, course à pied.**

Aucune aide extérieure et accompagnement durant toute l'épreuve ne sont autorisés (ravitaillement, dépannage vélo, décharge de matériel...).

Nudité interdite durant toute l'épreuve, **torse nu interdit** lors des parties cycliste et course à pied.

Natation :

Respect du parcours avec le passage des bouées main droite.

Annulation de la partie natation si la température de l'eau est inférieure ou égale à 12°C

Combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C

Combinaison autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16.1°C et 23.9°C

Combinaison interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C

La température de l'eau sera prise par un commissaire de course 1 heure avant le départ et elle sera affichée sur les panneaux d'informations, ainsi que communiqué lors du briefing d'avant course.

Vélo :

Utiliser un vélo uniquement mu par sa **force musculaire**.

Utiliser un vélo à 2 roues. Tandem interdit.

Dossard visible dans le dos sur la partie cyclisme.

Le port du casque à coque rigide **avec la jugulaire ajustée et attachée** est obligatoire dès le vélo en main.

Le respect du **code de la route est impératif, sous peine de disqualification par carton rouge**.

L'épreuve cycliste est un contre-la-montre individuel sur route ouverte. **L'aspiration d'abri derrière ou à côté d'un concurrent est interdit**, distances à respecter : 7m derrière un vélo et 1,5m sur le côté. 35m derrière une voiture et 2,5m sur le côté.

Les commissaires et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respectent pas cette règle par un **carton bleu**. Ce qui oblige d'effectuer une **pénalité d'une durée de 2min** sur la partie course à pied. Si celle-ci n'est pas effectuée à **l'initiative du concurrent**, alors ce sera une **disqualification**.

Course à pied :

Dossard visible sur le devant pour la partie course à pied.

Des barrières horaires sont fixées par l'organisateur pour la sécurité des tous.

Natation : 11h05

Vélo : 13h20

Course à pied : 14h50

Passé l'heure limite, tout participant sera mis hors course par un commissaire et devra rendre son dossard à celui-ci.

Article 5 : Un triathlon Eco Responsable

Le triathlon d'Annecy se déroule dans un cadre naturel exceptionnel. Nous comptons sur vous pour **respecter les lieux** qui vous accueillent en ne jetant pas de débris par terre en dehors des zones dédiées au niveau des ravitaillements. Dans le cas contraire ceci pourrait valoir un **carton jaune vous obligeant à ramasser vos déchets**, voire une **disqualification par carton rouge** si non-respect du carton jaune.

Article 6 : Droit à l'image

L'inscription inclut la cession de vos droits à l'image, à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées lors du Triathlon d'Annecy dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, sites web et tout autre support d'information et de communication des Hydros.

Article 7 : Modification ou annulation des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

En cas d'annulation pour raison de force majeure, les droits d'inscriptions seront remboursés à la hauteur de 85%.

